

LES BAISSSES DE LA RADIOLOGIE



AVANT L'AVENANT 8

Sous les menaces de supposés « tarifs cibles » signés entre les caisses et les syndicats, ces derniers signent annuellement des baisses de tarifs en vous expliquant : « vous ne vous rendez pas compte ce qu'ils voulaient nous faire, nous vous avons sauvé... »

L'AVENANT 8 (2012)

Les syndicats signent 3 ans de baisses historiques de la radiologie pour financer certaines revalorisations extra-radiologiques que l'état justifie par ces fameux « tarifs cibles ». L'Union des Radiologues de France (URF) est alors créé devant cette injustice, et lance une pétition regroupant plus de 2000 radiologues demandant des explications à ces signatures.

Devant une baisse inédite du forfait intellectuel des IRM ostéo-articulaires, la SIMS attaque l'avenant 8 au conseil d'état. Le rapporteur public donne raison à la SIMS qui a démontré que ces tarifs cibles n'ont jamais été signés pour les radiologues et ne sont pas valides et il demande d'annuler cette décote.

Le juge d'état décrète alors que la signature conventionnelle et l'accord syndical suffisent seuls à valider la baisse des cotations et confirme que les tarifs cibles n'existent pas en radiologie.

En résumé, seuls les accords conventionnels permettront dans l'avenir la baisse des cotations.

L'APRÈS AVENANT 8

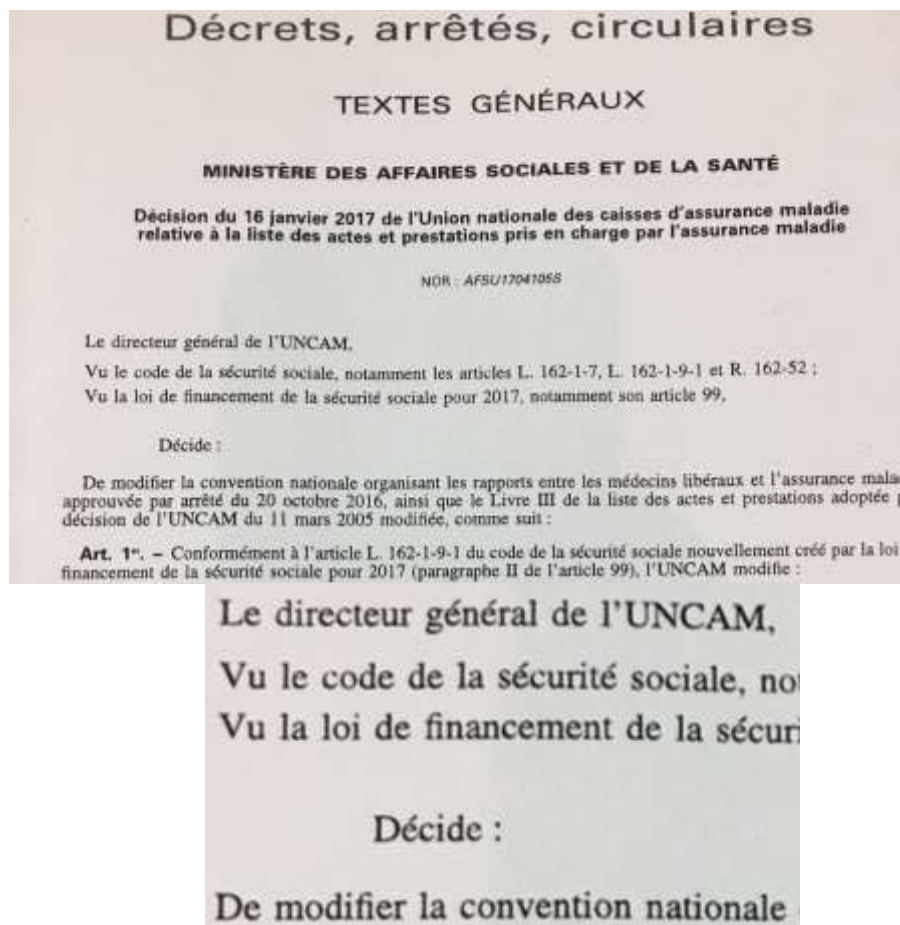
3 ans de baisses des cotations...

En 2016, le syndicat des radiologues (FNMR) décide pour la première fois depuis des années de ne pas valider la moindre baisse avec l'UNCAM. Trois syndicats transversaux (FMF, Le BLOC, MG France) représentant les médecins (au-dessus de la FNMR), signent la nouvelle convention : elle est donc acceptée sans baisse de tarification pour les radiologues.

Malgré cela, Marisol Touraine pond a posteriori une loi et un article 99 permettant au directeur de l'UNCAM de déroger à la convention s'il le souhaite uniquement pour les radiologues : cette décision hallucinante ne posera a priori aucun problème en raison de l'absence de soutien des syndicats transversaux envers leurs confrères radiologues (« vaches à lait historiques » depuis plus de 10 ans)

Le directeur de l'UNCAM n'hésite pas très longtemps et annonce une nouvelle baisse historique des tarifs de la radiologie en 2017. Scanner, IRM, Z radiologique, tout y passe !

Un décret tombe et annonce :



LE DIRECTEUR DE L'UNCAM MODIFIE DONC UNILATERALEMENT LA CONVENTION NATIONALE SPÉCIALEMENT POUR LES RADIOLOGUES

Comment penser que dans l'avenir, les caisses vont hésiter un instant à baisser les cotations de la radiologie puisqu'il n'y a aucun risque pour elles ?

Aucun syndicat n'ose dénoncer cette convention alors que s'ils retirent leur signature à quelques semaines de la présidentielle, tout sera renégociable.

Alors pourquoi ne le font-ils pas ? Car cela signifierait un retour à la tarification de la précédente convention et donc la possibilité pour l'UNCAM de baisser d'autres spécialités (pour les radiologues cela ne changerait rien puisque l'article 99 le permet déjà).

Nous rappelons à nos confrères radiologues, que le retrait de la signature syndicale de la convention nationale n'a rien avoir avec le fait de se déconventionner individuellement (les radiologues resteront conventionnés en secteur 1 ou 2).

Si les syndicats ne dénoncent pas cette convention par solidarité, c'est la fin de tout espoir de négociation pour la radiologie et la certitude pour l'état que nous ne serons plus jamais défendus par nos collègues.

Radiologues, vous représentez la majorité des cotisations de ces syndicaux transversaux à travers vos cotisations FNMR ! Vous avez donc le droit de vous faire entendre et d'être défendus par ces syndicats !

**L'URF VOUS DEMANDE DE SIGNER UNE PÉTITION EXHORTANT LES SYNDICATS
TRANSVERSAUX A RETIRER LEURS SIGNATURES SI LE DIRECTEUR DE L'UNCAM
MAINTIEN CES BAISES APRES L'ULTIMATUM FIXÉ AU 22 FEVRIER PAR LA FNMR

VOUS TROUVEREZ CI-JOINT LE LIEN POUR SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT CETTE
PÉTITION**

<http://www.unionradio.fr>